



À la Une

Juridictions administratives Publication d'un décret d'application de la loi de programmation et de réforme pour la justice

[Le décret n° 2019-1502 du 30 décembre 2019](#) comporte plusieurs dispositions qui concernent la juridiction administrative.

L'article 4 crée un « référé en matière de secret des affaires » destiné à prévenir une atteinte imminente ou faire cesser une atteinte illicite à un secret des affaires. Il fixe les modalités selon lesquelles le principe du contradictoire est adapté aux exigences de protection du secret des affaires. L'article 5 du décret prévoit l'obligation pour le juge d'informer les parties lorsque la formation de jugement est susceptible de prononcer d'office une mesure d'injonction. Cet article clarifie également, en matière d'exécution des décisions de justice, la répartition des compétences au sein de la juridiction administrative : ainsi le tribunal administratif ou la cour administrative d'appel demeure compétent pour se prononcer sur la demande d'exécution lorsque le jugement ou l'arrêt fait l'objet d'un pourvoi en cassation ou lorsque le Conseil d'Etat rejette le pourvoi en cassation ou lorsque le Conseil d'Etat, après avoir annulé le jugement ou l'arrêt, renvoie l'affaire devant la juridiction concernée. Enfin, l'exécution d'un jugement, même frappé partiellement d'appel, relève de la juridiction d'appel.

En matière de contentieux des contrats, l'article 7 précise que les délais de 2 mois prévus par les articles R. 421-1 et R. 421-2 du code de justice administrative ne sont pas applicables aux contestations des mesures prises pour l'exécution d'un contrat.

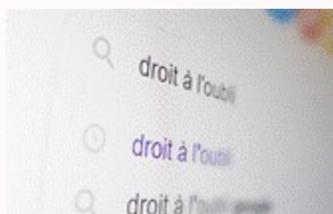
Enfin, le décret définit les modalités de recrutement, le statut, les conditions d'emploi et les attributions des juristes assistants, ainsi que les modalités de rémunération des magistrats honoraires.

[> Consulter le décret](#)

[Contentieux](#) | [Avis](#) | [Brèves](#) | [International](#) | [Agenda](#) | [Nominations](#)

Contentieux

+ Conseil d'État



+ Données personnelles

Par 13 décisions du 6 décembre 2019, le Conseil d'État précise les éléments dont la CNIL doit tenir compte lorsqu'elle est saisie par une personne d'une demande tendant à ce qu'elle mette l'exploitant d'un moteur de recherche en demeure de procéder au déréférencement de liens vers les pages web publiées par des tiers et contenant des données personnelles la concernant.

[> Lire le communiqué de presse](#)

- [CE, 6 décembre 2019, M. X, n° 401258, A.](#)



+ Responsabilité

La responsabilité de l'État du fait des lois est susceptible d'être engagée, en raison des exigences inhérentes à la hiérarchie des normes, pour réparer l'ensemble des préjudices qui résultent de l'application d'une loi méconnaissant la Constitution.

[> Lire le communiqué de presse](#)

- [CE, Assemblée, 24 décembre 2019, Société hôtelière Paris Eiffel Suffren, n° 425983, A.](#)

- [CE, Assemblée, 24 décembre 2019, M. Laillat, n° 428162, A.](#)

+ Actes

Le Conseil d'État, saisi d'une demande d'annulation du refus d'abrogation du décret organisant la collecte et le transfert de données à caractère personnel aux autorités fiscales américaines en vue de la mise en œuvre de l'accord FATCA du 14 novembre 2013, juge que cet accord franco-américain organisant des échanges de données entre les administrations fiscales des deux États est compatible avec le règlement général sur la protection des données (RGPD).

[CE, Assemblée, 19 juillet 2019, Association des Américains accidentels, n°s 424216, 424217, A.](#)

+ Apatridie

Le Conseil d'État précise les conditions dans lesquelles un réfugié palestinien se trouvant hors de la zone d'intervention de l'UNWRA doit être regardé comme ne bénéficiant plus effectivement de la protection ou de l'assistance de cet Office, ce qui lui permet de bénéficier du régime de la convention de New-York du 28 septembre 1954 et de solliciter l'octroi du statut d'apatride.

[CE, Assemblée, 24 décembre 2019, Office français de protection des réfugiés et apatrides, n° 427017, A.](#)

+ Installations classées

Le Conseil d'État précise que lorsque l'État ne peut plus mettre en demeure l'ancien exploitant d'un site de le dépolluer, il peut, au titre de ses pouvoirs de police, financer lui-même les opérations de dépollution nécessaires. Il est en revanche tenu, en cas de risques graves, d'assurer la sécurisation du site pour remédier à ces risques.

[CE, 13 novembre 2019, Commune de Marennes, n° 416860, A.](#)

+ Tribunaux administratifs et cours administratives d'appel

+ Vote électronique

La cour administrative d'appel de Marseille juge que, dans le cadre des élections professionnelles dans les collectivités publiques des Bouches-du-Rhône et compte tenu de la part du vote électronique dans les différents scrutins ainsi que du nombre de demandes de ré-obtention d'un identifiant et d'un mot de passe, la transmission, en cas d'oubli, par un seul mode de communication d'un identifiant et d'un mot de passe, dont le protocole d'authentification reposait sur la simple question du lieu de naissance de l'intéressé a été de nature à porter atteinte au caractère personnel du vote et, en conséquence, à altérer les résultats du scrutin.

[CAA Marseille, 16 décembre 2019, Syndicat départemental CFDT des services de santé et des services sociaux des Bouches-du-Rhône, n° 19MA03754](#)

+ Agriculture biologique - Label

La cour administrative d'appel de Versailles, prenant acte de la réponse de la CJUE à sa question préjudicielle, juge que les dispositions du règlement (CE) n° 834/2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et celles du règlement n° 1099/2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort font obstacle à ce que le label européen « agriculture biologique » soit délivré à des produits carnés issus d'animaux abattus sans étourdissement préalable.

[CAA Versailles, 11 juillet 2019, Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs \(OABA\), n° 16VE00801](#)

+ Atteinte à la dignité humaine

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise juge que la situation de déshérence de personnes laissées à la rue lorsqu'elles sont victimes d'expulsion locative peut caractériser une atteinte à la dignité de la personne humaine constitutive d'un trouble à l'ordre public, que le maire est chargé de prévenir.

[TA Cergy-Pontoise, 10 octobre 2019, Préfet des Hauts-de-Seine, n°1904283 et n° 1905643](#)

+ Pollution de l'air - Indemnisation

Plusieurs TA ont eu l'occasion de reconnaître, ces derniers mois, l'existence d'une faute de l'État dans la mise en œuvre des obligations résultant pour lui des dispositions de la directive 2008/50 relative à la qualité de l'air ambiant transposées par le code de l'environnement (TA de Montreuil, 25 juin 2019, Mme T, n° 1802202 (le tribunal juge notamment que le préfet de police n'a pas commis de faute en prenant suffisamment rapidement les mesures d'urgence qu'il a adoptées pour lutter contre l'épisode de pollution de décembre 2016), TA de Paris, 4 juillet 2019, Mme N., n° 1709333/4-3.). Le tribunal administratif de Lyon a ainsi également reconnu l'existence d'une carence fautive de l'État en la matière sans pour autant, constater une atteinte suffisamment grave au droit de vivre dans un environnement sain tel qu'il est protégé par l'article 8 de la Convention EDH. Le TA de Lyon a par ailleurs rejeté la demande d'indemnisation de la requérante au regard de l'absence d'éléments suffisants permettant d'établir un lien de causalité direct et certain entre la faute de l'État et les préjudices allégués.

[TA Lyon, 26 septembre 2019, Mme Laure X., n° 1800362.](#)

+ Produits phytopharmaceutiques

Le juge des référés du tribunal administratif de Nantes juge que les divers éléments apportés par la commune de La Chapelle-sur-Erdre ne permettraient pas d'établir que l'usage actuel des produits phytopharmaceutiques par les exploitants agricoles de cette commune exposerait ses habitants et notamment les plus vulnérables à un péril grave et imminent justifiant l'intervention du maire au titre de son pouvoir de police générale par la mise en place d'une réglementation de l'usage de ces produits sur le territoire de sa commune.

[TA Nantes, ordonnance du 12 mars 2019, Préfet de la Loire-Atlantique, n° 1911032.](#)

+ Cour nationale du droit d'asile

La CNDA redéfinit le cadre d'analyse des demandes de protection fondées sur les risques de mutilations sexuelles féminines.

[> CNDA, GF, 5 décembre 2019 Mme. N. et Mmes 19008524, 19008522 et 19008521 RS](#)

La grande formation de la CNDA a exclu du bénéfice de la protection subsidiaire une ressortissante nigériane définitivement condamnée à une peine de cinq ans d'emprisonnement assortie d'une interdiction de séjour pour des faits de proxénétisme aggravé.

[> CNDA GF, 25 juin 2019 Mme I., n° 18027385, R](#)

Mali : la région de Tombouctou n'est pas actuellement dans une situation de violence aveugle en dépit de la persistance d'un conflit armé au Mali.

[> CNDA, 25 novembre 2019 M. D, n° 19026476, C+](#)

La CNDA applique la jurisprudence de la CJUE selon laquelle les dispositions de la directive 2011/95/UE transposées à l'article L. 711-6 du CESEDA, permettant révocation ou refus du statut de réfugié, n'impliquent pas que la qualité de réfugié cesse.

[> CNDA, 26 juillet 2019 M. T., n° 17053942, C+](#)

[Contentieux](#) | [Avis](#) | [Brèves](#) | [International](#) | [Agenda](#) | [Nominations](#)

Avis

Avis sur un projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique

Le Gouvernement a décidé de rendre public l'avis rendu par le Conseil d'État sur un projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique. [>](#)

Avis sur un projet de loi organique et un projet de loi relatif au Parquet européen et à la justice pénale spécialisée

Le Gouvernement a décidé de rendre public l'avis rendu par le Conseil d'État sur un projet de loi relatif au Parquet européen et à la justice pénale spécialisée. [>](#)

Avis sur un projet de loi organique et un projet de loi instituant un système universel de retraite

Avis sur la proposition de loi visant à définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises

Le Gouvernement a décidé de rendre public l'avis rendu par le Conseil d'État sur un projet de loi organique et un projet de loi instituant un système universel de retraite. [>](#)

L'Assemblée nationale a décidé de rendre public l'avis rendu par le Conseil d'État sur la proposition de loi visant à définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises. [>](#)

Avis sur la proposition de loi visant à garantir le libre choix du consommateur dans le cyberspace

Le Sénat a décidé de rendre public l'avis rendu par le Conseil d'État sur la proposition de loi n°48 visant à garantir le libre choix du consommateur dans le cyberspace. [>](#)

[Contentieux](#) | [Avis](#) | [Brèves](#) | [International](#) | [Agenda](#) | [Nominations](#)

Brèves

+ Lancement de la dixième édition des cycles de conférences, sur le thème de l'étude annuelle 2020 : L'évaluation des politiques publiques

Cinq sujets ont été identifiés : L'évaluation des politiques publiques : quels enjeux aujourd'hui ? (16 octobre 2019), L'évaluation des politiques publiques : expertise et méthodes (18 décembre 2019), L'évaluation des politiques publiques, une compétence partagée (28 février 2020), L'évaluation des politiques publiques : résultats et mises en œuvre (29 avril 2020), Comment renforcer l'évaluation des politiques publiques ? (17 juin 2020). [>](#)

+ Découvrez les chiffres clés 2019 du Conseil d'État et de la juridiction administrative [>](#)

+ Audience solennelle de rentrée de la Cour administrative d'appel de Paris et du Tribunal administratif de Paris

La quatrième audience solennelle de rentrée de la Cour administrative d'appel de Paris et du Tribunal administratif de Paris s'est tenue le 4 février 2020, en présence de nombreuses personnalités, dont notamment M. le Vice-Président du Conseil d'État, M. le Défenseur des droits et M. le Préfet de la région d'Ile-de-France. L'invité d'honneur était M. Linos-Alexandre Sicilianos, Président de la Cour européenne des droits de l'homme. [>](#)

+ ConsiliaWeb

Depuis le 1er février 2020, ConsiliaWeb permet l'accès à une sélection de près de 4 000 références d'avis rendus par les formations consultatives du Conseil d'État dans leur fonction de conseil du Gouvernement. Elle propose désormais l'accès à quatre fonds d'avis: les avis sur « projets de loi » lorsque le Gouvernement a décidé de les rendre publics ; les avis sur « propositions de loi » lorsque le Parlement a décidé de les rendre publics ; les avis « sur questions du Gouvernement et des autorités d'outre-mer », de 1914 à 1918 puis de 1947 à nos jours, dans leur intégralité lorsqu'ils sont datés de plus de 25 ans. Les avis de moins de 25 ans ne sont communiqués qu'avec l'accord de l'autorité qui les a sollicités ; les avis « sur projets de texte », sous forme d'extraits du rapport public d'activité du Conseil d'État, depuis l'année 2011. [>](#)

+ Les Entretiens de droit social : Les professions de santé demain

Ce colloque a été organisé par les sections sociales et du rapport et des études du Conseil d'État, le 7 février 2020. Le dossier documentaire remis au participant ainsi que la vidéo du colloque sont consultables sur le site internet du Conseil d'État. [>](#)

+ Les assises de la médiation

Le 18 décembre 2019, le Conseil d'État a organisé les premières assises nationales de la médiation administrative. Cet événement, qui a réuni près de 300 participants malgré les difficultés de transport, a confirmé l'intérêt que suscite aujourd'hui la médiation dans le règlement des litiges administratifs. [>](#)

+ Les Entretiens du contentieux - [Le référé : les 20 ans de la justice administrative de l'urgence](#)

Colloque organisé par les sections du contentieux et du rapport et des études du Conseil d'État, en partenariat avec l'ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, s'est tenu le 29 novembre 2019 au Conseil d'État. Le dossier documentaire remis au participant ainsi que la vidéo du colloque sont consultables sur le site internet du Conseil d'État. [>](#)

+ Les Entretiens de droit public économique - [Concessions et privatisations : quelle articulation ?](#)

Les grandes infrastructures (autoroutes, aéroports...) ont longtemps été gérées par l'État ou par des organismes publics, dans le cadre d'un régime de régie, de droits exclusifs ou de concession. Aujourd'hui leur gestion est de plus en plus souvent confiée à des opérateurs privés. Pourquoi ? Et en cas de privatisation, comment veiller à l'intérêt public et à celui des usagers ? Le colloque du 15 novembre organisé par le Conseil d'État dans le cadre de ses Entretiens en droit public économique a été consacré à cette question qui est au cœur de l'actualité. [>](#)

+ Visite du vice-président dans les tribunaux administratif

Poitiers [>](#)

La Réunion et Mayotte [>](#)

Grenoble [>](#)

[Contentieux](#) | [Avis](#) | [Brèves](#) | [International](#) | [Agenda](#) | [Nominations](#)

International

+ Rentrée solennelle de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)

Une délégation du Conseil d'État dirigée par le vice-président Bruno Lasserre a assisté à l'inauguration de l'année judiciaire de la CEDH à l'invitation de son président Linos-Alexandre Sicilianos le 31 janvier 2020. Cette cérémonie avait cette année la particularité de célébrer les 70 ans de la Convention européenne des droits de l'homme. Un séminaire de travail sur le thème « La Convention européenne des droits de l'homme : un instrument vivant de 70 ans » a été organisé à cette occasion. [>](#)



+ Visite d'une délégation du Conseil d'État à la Cour constitutionnelle lettone

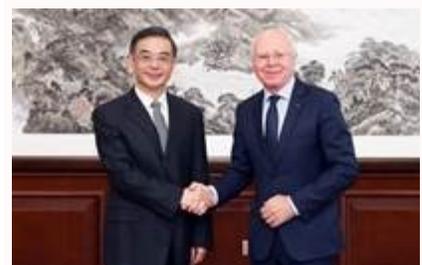
Du 6 au 8 février 2020, Jean Gaeremynck, président de la section des finances du Conseil d'État, accompagné de Yves Gounin, délégué aux relations internationales, s'est rendu à Riga à l'invitation de la Cour constitutionnelle et du Parlement lettons. Cette invitation s'inscrit dans le cadre d'une étroite relation de coopération entre le Conseil d'État et la Cour constitutionnelle lettone, qui s'est nouée à partir de 2016.

Retrouvez le dossier documentaire du participant et la vidéo du colloque sur le site internet du Conseil d'État. [>](#)



+ Séminaire de l'Union arabe de l'ordre administratif

Deux membres du Conseil d'État ont été invités au Caire les 19 et 20 janvier 2020 pour un séminaire de l'Union arabe de l'ordre administratif (UAOA) consacré au juge administratif face à l'urgence. Fondée en 2014, l'Union arabe de l'ordre administratif est une association regroupant les juridictions administratives de douze États du Maghreb, du Proche et du Moyen-Orient qui a vocation à développer la coopération entre ses États membres et à renforcer le rôle de la juridiction administrative. [>](#)



+ Visite d'une délégation du Conseil d'État à la Cour populaire suprême de Chine

Du 16 au 20 novembre, une délégation du Conseil d'État présidée par M. Bruno Lasserre, vice-président du Conseil d'État, accompagné de Mme Martine de Boisdeffre, présidente de la section du rapport et des études, de M. Yves Gounin, délégué aux relations internationales et de M. Thomas Andrieu conseiller d'État, a rendu visite à la Cour populaire suprême de Chine. Cette rencontre a été l'occasion d'approfondir les liens du Conseil d'État avec la Cour populaire suprême chinoise après les visites effectuées en Chine en mai 2009 et juin 2011 et l'accueil à Paris du Président de la Cour populaire suprême, M. Zhou Qiang en septembre 2014. [>](#)

+ Séminaire bilatéral au Conseil d'État avec la Cour administrative et le Conseil d'État du Grand-Duché de Luxembourg



Les 24 et 25 octobre 2019 le vice-président du Conseil d'État, M. Bruno Lasserre, a reçu une délégation de la Cour administrative et du Conseil d'État du Grand-Duché de Luxembourg, menée par les présidents de ces deux institutions, M. Francis Delaporte et Mme Agnès Durdu, pour un séminaire d'études bilatéral. Ces séminaires bilatéraux sont l'occasion d'échanger sur des sujets d'actualité qui intéressent à la fois la justice administrative luxembourgeoise et la justice administrative française. [>](#)



+ Séminaire d'études franco-polonais

Les 29 et 30 septembre 2019 une délégation conduite par la présidente de la section du rapport et des études Mme Martine de Boisdeffre, a été accueillie à la Cour suprême administrative de Pologne dans le cadre d'un séminaire de travail bilatéral. La première table ronde, portait sur les manières d'assurer l'unité de la jurisprudence au sein de la cour suprême et de la juridiction administrative. La deuxième table ronde s'est intéressée au recrutement des magistrats administratifs et des membres de la cour administrative suprême. La troisième et dernière table ronde avait pour thème : le juge administratif face aux documents couverts par les secrets protégés par la loi. [>](#)

[Contentieux](#) | [Avis](#) | [Brèves](#) | [International](#) | [Agenda](#) | [Nominations](#)

Agenda



Consultez le programme des conférences du premier trimestre 2020 [>](#)

L'évaluation des politiques publiques : une compétence partagée

Troisième conférence du cycle Évaluation des politiques publiques, **vendredi 28 février 2020 de 9h30 à 13h00 au Conseil d'État.** [>](#)

Qu'est-ce qu'un grand commis de l'État ?

Journée d'études organisée par le Comité d'histoire du Conseil d'État et de la juridiction administrative le **vendredi 20 mars 2020 de 9h00 à 17h00 au Conseil d'État.**

L'injonction au service de l'exécution

Journée d'études organisée par la délégation à l'exécution des décisions de justice du Conseil d'État le **jeudi 26 mars 2020 de 10h00 à 17h00 au Conseil d'État.**

La gouvernance et la régulation des données

Colloque organisé au Conseil d'État en partenariat avec l'université Paris Dauphine le **vendredi 3 avril 2020 de 9h30 à 18h00.**

L'évaluation des politiques publiques : résultats et mis en œuvre

Quatrième conférence du cycle Évaluation des politiques publiques, **mercredi 29 avril 2020 de 17h30 à 19h30 au Conseil d'État.**

[Contentieux](#) | [Avis](#) | [Brèves](#) | [International](#) | [Agenda](#) | [Nominations](#)

Nominations

+ Dans les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs

+ **Christophe Hervouet**, nommé président du tribunal administratif de Lille le 1er décembre 2019

+ **Marianne Pouget**, nommée présidente de la commission du contentieux du stationnement payant le 1er décembre 2019

+ **Hervé Guillou**, nommé président du tribunal administratif de Caen, le 1er janvier 2020

+ **Thierry Vanhullebus**, nommé président du tribunal administratif de Bastia, le 28 janvier 2020

+ **Martine Doumergue**, nommée présidente du tribunal administratif de Toulon, le 1er février 2020



Directeur de publication : Bruno Lasserre - Présidente du comité de rédaction : Martine de Boisdeffre - Comité de rédaction : Cyrille Beaufils, Catherine Bobo, Céline Guibé, Hélène Ciavaldini, Katia de Schotten, Thierry-Xavier Girardot, Yves Gounin, Nadia Zeudmi-Sahraoui, Dominique Kimmerlin, Clément Malverti, Corinne Mathey, Valérie Renault, Carmela Riposa, François Séners, Pascal Trouilly - Secrétariat de rédaction : Nathalie Roubellat - Conseil d'État : 1, place du Palais-Royal 75001 Paris Tél. : 01 40 20 80 00 - Mél : webmestre@conseil-etat.fr - Réalisation : CE/dircom

Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur le site internet du Conseil d'État.